

Pour publication immédiate

GRIPPE SAISONNIÈRE

Évitez les complications, faites-vous vacciner!

Joliette, le 21 octobre 2010 – À l'approche de la période plus intense de circulation des virus de la grippe saisonnière, la campagne de vaccination débutera le 1^{er} novembre 2010.

L'importance de la vaccination

La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tient à rappeler l'importance de se faire vacciner contre cette infection contagieuse des voies respiratoires. La vaccination demeure le moyen le plus efficace de se protéger contre la grippe saisonnière, et par le fait même de protéger son entourage.

Chaque année, le vaccin contre la grippe saisonnière contient trois souches de virus de la grippe les plus susceptibles de circuler cet hiver. Il contiendra, entre autres, cette année, la souche de la grippe A(H1N1), puisque ce virus est toujours en circulation.

Vaccin gratuit pour plusieurs clientèles

Parce qu'elles sont plus à risque de complications ou parce qu'elles peuvent transmettre la grippe à des personnes à risque élevé de complications, les personnes suivantes peuvent recevoir le vaccin gratuitement :

- les adultes de 60 ans et plus;
- les enfants de 6 à 23 mois;
- les personnes de 2 à 59 ans atteintes d'une maladie chronique comme une maladie du cœur, des poumons, ou des reins, le diabète, le cancer, l'asthme, un système immunitaire affaibli, et les personnes présentant une obésité importante (nouvelle clientèle visée cette année). Le vaccin est aussi recommandé à toutes les femmes enceintes présentant ces conditions particulières, peu importe le trimestre de la grossesse;
- les femmes enceintes en bonne santé qui sont à leur 2^e ou 3^e trimestre de grossesse (nouvelle clientèle visée);
- l'entourage de ces groupes de personnes, y compris les personnes qui prennent soin des enfants de 0 à 6 mois et les travailleurs ou bénévoles en contact avec les malades.

Modalités pour recevoir le vaccin

Les personnes résidant dans les MRC de l'Assomption et des Moulins doivent prendre un rendez-vous en téléphonant au 450 470-2656 de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi (secteurs interurbains : 1 877 467-4911).

Pour les personnes résidant dans les MRC de Matawinie, de Montcalm, de D'Autray et de Joliette, des cliniques de vaccination seront offertes dans 13 municipalités du territoire. Les gens devront s'y présenter avec leur carte d'assurance maladie, aux dates et aux heures indiquées. Pour tous les détails, consultez l'Action du mercredi, l'Action D'Autray et l'Express Montcalm du 27 octobre prochain.

Les gens ont également la possibilité de recevoir le vaccin chez leur médecin.

Toute autre personne qui désire se protéger contre la grippe saisonnière peut recevoir le vaccin à ses frais.

Vaccin contre le pneumocoque

Lors de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, c'est également le temps pour recevoir le vaccin contre le pneumocoque, aussi appelé vaccin contre la pneumonie. Il vise à protéger les personnes à risque d'infection grave à pneumocoque. Cette bactérie peut, entre autres, provoquer une pneumonie et une bactériémie (une infection du sang). Le vaccin est offert gratuitement aux personnes de 65 ans et plus et à celles atteintes de maladies chroniques. Ce vaccin se donne une seule fois, à vie, pour la plupart des gens visés par le programme de vaccination.

Conseils de prévention

La population est invitée à continuer à mettre en pratique les moyens simples et efficaces pour réduire la transmission des infections, comme le lavage fréquent des mains, éternuer ou tousser dans le pli du coude, ainsi qu'éviter le contact avec une personne à risque, si l'on présente des symptômes de grippe.

Consultez le www.infogrippe.gouv.qc.ca pour en savoir plus sur les mesures d'hygiène et de prévention, la vaccination, les symptômes et les soins de base et pour connaître **les modalités de vaccination de vos centres de santé et de services sociaux de la région.**

– 30 –

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca